



Fait à Strasbourg, le 11 avril 2014

Michel HOFF, président

Avis n° 94

Liste Rouge des mammifères en Alsace

Réunion du 12 septembre 2013, point 5

Le contexte

La Liste Rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous espèces, sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles. Son but essentiel est d'identifier les priorités de conservation, de fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques, de mobiliser l'attention du public et des responsables politiques sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation, et d'inciter tous les acteurs à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces.

Au niveau national, la Liste Rouge des espèces menacées en France est réalisée par le Comité français de l'UICN et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), en collaboration avec de nombreuses organisations. Cet inventaire de référence contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la conservation des espèces en France.

Au niveau des régions administratives de France métropolitaine, de plus en plus de démarches d'élaboration de Listes Rouges régionales voient le jour, destinées à fournir des inventaires des espèces menacées et à guider les politiques régionales de leur conservation.

En Alsace, un livre regroupant les Listes Rouges des 15 groupes taxonomiques suivants : mammifères, reptiles, amphibiens, oiseaux, poissons, crustacés décapodes et branchiopodes, papillons, sauterelles, libellules, mollusques, champignons, plantes à fleurs, fougères et habitats a été publié en 2003. L'élaboration de nouvelles Listes Rouges est engagée sur la base de la méthodologie UICN. Deux groupes nouveaux sont étudiés, les apidés et les syrphes qui feront l'objet de pré-Listes Rouges.

Le CSRPN est invité à accompagner cette démarche. Son avis est sollicité sur la méthodologie générale. Il est ensuite consulté sur l'application de la méthodologie à chacun des groupes taxonomiques. À noter la particularité du travail mené sur l'établissement de la Liste Rouge des habitats qui fera l'objet d'un double examen du CSRPN : sur la méthodologie puis sur la Liste Rouge proprement dite.



Le présent avis concerne le groupe taxonomique des mammifères.

Questions

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- **la méthodologie UICN est-elle correctement mise en œuvre pour ce qui concerne les mammifères ?**
- **la démarche d'élaboration et l'expertise mobilisée sont-elles de nature à aboutir à une liste pertinente ?**
- **la Liste Rouge proposée reflète-elle le degré de menace pesant réellement sur les espèces ?**

Supports de réflexion

- l'actualisation des Listes Rouges de la nature menacée en Alsace. Note de présentation d'ODONAT à l'attention du CSRPN. Séance du 14 mars 2013, 10p. et une annexe
- la Liste Rouge régionale des mammifères d'Alsace. 3p.
- l'avis sur la méthodologie et la démarche mises en œuvre pour l'élaboration de la Liste Rouge des mammifères d'Alsace. UICN Comité français. 1p. 15 juillet 2013
- un compte rendu du groupe de travail du 26 août 2013 sur les Listes Rouges.

Analyse

77 espèces ont été évaluées. L'une d'entre elles figure dans la catégorie RE, soit « disparue au niveau régional », 3 autres sont classées en CR, soit « en danger critique », 3 sont classées EN, soit « en danger », 5 sont classées en VU, soit « vulnérable », 10 sont classées en NT, soit « quasi menacée », 34 sont classées en LC, soit « préoccupation mineure », 10 sont classées en DD, soit « données insuffisantes » et pour 11 espèces la méthode est considérée comme NA, soit « non applicable ».

Les structures et personnes disposant d'une expertise ou de données fiables sur les espèces étudiées ont été invitées à prendre part à l'évaluation.

L'avis croisé de plusieurs experts a été réuni en comité d'évaluation. Chaque comité d'experts était accompagné d'un évaluateur neutre (rôle pris en charge par un représentant d'ODONAT) lors de l'élaboration des listes. Les listes présentées au CSRPN bénéficient d'un avis favorable de l'UICN daté du 15 juillet 2013.



L'ensemble des données (passées et actuelles) permettant d'obtenir une image fidèle de la connaissance actuelle des espèces dans la région ainsi qu'un aperçu de leur situation dans un passé récent (généralement sur les 10 dernières années) a bien été mobilisé.

Les informations sur les possibilités d'échanges entre les populations régionales et extrarégionales ont été recherchées. Il a été procédé à un ajustement de la catégorie obtenue initialement pour tenir compte de la situation de l'espèce dans les régions limitrophes de l'Alsace ; cette démarche est pertinente.

La liste des espèces présentes dans la région a été correctement établie. Elle est cohérente avec le référentiel taxonomique TaxRef 7.0.

Chaque comité d'évaluation s'est assuré de la validité des données utilisées.

L'application des critères et catégories de l'UICN a été menée de façon objective, en respectant les seuils numériques imposés pour dresser ces Listes Rouges. Il s'agit d'un travail de grande envergure qui a été mené avec rigueur sur la base de la méthodologie choisie. Le CSRPN souligne que les critères de l'UICN ne s'appliquent que sur un pas de temps donné (10 dernières années) sans considérer la situation antérieure des espèces. Une comparaison sur un pas de temps plus important aurait permis d'obtenir des résultats plus pertinents. Le CSRPN suggère d'évaluer le degré de fiabilité des classements au regard des données disponibles en distinguant les évaluations faites à dire d'experts de celles provenant de l'analyse de données quantitatives. Cette distinction permettrait notamment de mettre en évidence les efforts de prospection à mener dans les années à venir.

Les résultats obtenus reflètent bien l'état de menace actuel pesant sur les espèces en Alsace.

Les catégories définies au niveau régional sont cohérentes avec celles définies aux niveaux national et mondial.

Avis

Le CSRPN considère que :

- **la méthodologie UICN est correctement mise en œuvre ;**
- **l'utilisation des critères est d'une manière générale bien justifiée, et les critères bien appliqués ;**
- **la démarche d'élaboration de la Liste Rouge est de nature à aboutir à une liste pertinente pour les mammifères en Alsace ;**
- **la Liste Rouge des mammifères proposée reflète le degré de menace pesant sur les espèces dans l'état des connaissances mobilisées.**



Recommandations

Le CSRPN recommande :

- de ne pas parler d'actualisation de la Liste Rouge régionale mais plutôt de Listes Rouges régionales-UICN car le livre rouge précédent (2003) n'a pas utilisé les mêmes critères ;
- d'intégrer au livre rouge de la nature menacée une introduction méthodologique qui précise les limites de la méthode ;
- de distinguer, pour les différents taxons, les évaluations quantitatives de celles qui reposent sur des dires d'experts ;
- de donner une indication sur la fiabilité des données (l'effort de prospection, la stratégie d'échantillonnage, la gestion des données manquantes, l'erreur ou l'incertitude sur la donnée) pour permettre d'orienter l'effort de prospection lors de la mise en place de la prochaine Liste Rouge ;
- de faire évoluer le statut du Grand Hamster de la catégorie « en danger » à la catégorie « en danger critique d'extinction » par la prise en compte de la situation passée et pas seulement du pas de temps de 10 ans comme le préconise l'UICN ;
- de préciser, lorsque cela est le cas que le taxon dont le statut est évalué est la sous-espèce.